

**COURRIER RECOMMANDE**Tel : +32 (0) 2 643 33 33  
Fax : +32 (0) 2 643 33 44Au Conseil d'Administration de Befimmo SA  
Parc Goemaere  
Chaussée de Wavre 1945  
1160 Bruxelles

Bruxelles, le 09 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

**Objet : article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées**

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées et dans le cadre des opérations envisagées par Befimmo SA, pouvant générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo au 9 septembre 2016 n'exige pas une nouvelle évaluation de ces biens immobiliers par rapport à celle réalisée au 30 juin 2016. Cette évaluation du 30 juin 2016, pour une valeur totale du portefeuille acte en mains (c'est-à-dire droits et taxes inclus) de 1.016.861.000 EUR (à savoir 991.204.745 EUR de juste valeur), reste donc valable.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués,

Pierre Van der Vaeren MRICS  
Director  
Valuation Services

Pour CBRE Valuation Services